

Agenda 21 de la Gironde – Plan départemental des déchets

Notice pour la réservation de gobelets réutilisables pour les manifestations girondines

Dans le cadre de l'Agenda 21 et du plan départemental de prévention des déchets, le Département de la Gironde propose aux organisateurs d'événements des outils pour réduire l'impact environnemental des manifestations et maîtriser la production des déchets, disponibles gratuitement sur :
http://www.gironde.fr/jcms/cgw_65532/organisez-des-manifestations-responsables-et-pauvres-en-dechets

La prestation

La mise à disposition gratuite de gobelets réutilisables doit permettre de réduire la quantité de déchets produits du côté de l'organisation comme du côté du public. Le Département de la Gironde a chargé ECOCUP d'en assurer la prestation par :

- La mise à disposition de gobelets sérigraphiés de 25 cl et 12,5 cl (café)
- La livraison aller et retour des gobelets sur site, lavage,
- La mise à disposition d'outils facilitant le comptage des gobelets, d'une signalétique expliquant le système de consigne, de porte-verres en dépôt vente.

La procédure de réservation en 4 temps :

1. Effectuez une demande en ligne sur <https://enquete.extra.gironde.fr/enquete/index.php/survey/index/sid/418442/newtest/Y/lang/fr>
2. Vous recevrez un mail de confirmation du Département, des codes d'accès à la plateforme d'ECOCUP pour effectuer la réservation des gobelets. Ces codes seront valables 4 ans
3. A la réception du devis d'ECOCUP, renvoyez le signé **et** accompagné du chèque de caution (non encaissé, garantie pour ECO CUP en cas de non règlement de la facture due par l'organisateur)
4. A l'accusé de réception du chèque de caution par Ecocup, votre commande sera validée.

Fonctionnement de la consigne :

Les gobelets sont remis au public en échange d'une consigne (montant de la consigne = 1 €).
A la fin de l'événement, le spectateur peut soit rendre le gobelet et récupérer la consigne, soit garder le gobelet >> le montant de la consigne devient une recette pour l'organisateur.
En cas de gobelet non rendu, 1€ doit être restitué à ECO CUP.

Exemple : L'organisateur reçoit 2000 gobelets. A l'issue de la manifestation, il rend 1500 gobelets. 500 ont été conservés par le public : il a donc encaissé 500 €. ECO CUP lui facturera 500 € (500 gobelets X 1 €).

Engagements des bénéficiaires

L'organisateur s'engage à maîtriser la production de déchets par l'utilisation de grands conditionnements, de matériel réutilisable et toute autre action... Pour approfondir sa démarche, il peut se référer aux guides girondins disponibles sur :

http://www.gironde.fr/jcms/cgw_65532/organisez-des-manifestations-responsables-et-pauvres-en-dechets

En signant le devis d'ECOCUP, l'organisateur s'engage sur le respect des règles d'utilisation et de rétrocession, **notamment à ne pas utiliser de gobelets jetables ou d'autres gobelets réutilisables sur le site de la manifestation.**



Comment ça marche ?



le gobelet réutilisable
comment ça marche ?

Ecocup

1 la caution

sa valeur est de 1 euro



les personnes qui se présentent sans gobelet
voient leur première consommation majorée d'1 euro.

2 l'échange



Chaque gobelet sale et vide peut s'échanger
contre un verre propre et plein.
On peut ainsi préparer des verres pleins d'avance
et les échanger contre les verres vides.

3 la compteuse



La compteuse permet de
collecter les verres sales
et de déterminer le nombre
de gobelets récupérés.

3 la compteuse



Les compteuses pleines se vident ensuite
dans les cartons de verres sales.

affiche caution

verres consignés



Ecocup